

# Avec Santhia Jeune, choisissez la bonne formule !

Toutes les garanties décrites s'entendent par application des conditions générales n° 30598-0611 du produit et annexe descriptive n° 30638-0611.

VOS DÉPENSES SANTÉ*	Formule Jeune
<b>Hospitalisation</b> <b>En établissement conventionné</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de séjour, honoraires des chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens, transfusion sanguine, salle d'opération</li> <li>Forfait journalier hospitalier</li> </ul> <b>En établissement non conventionné</b> (tous postes confondus)	Frais réels <sup>(1)</sup> Frais réels <sup>(1)</sup> 100%
<b>Soins courants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations, visites, actes techniques de spécialistes, radiologie, analyses</li> <li>Actes d'auxiliaires médicaux</li> <li>Appareils auditifs, orthopédie</li> <li>Hospitalisation à domicile</li> </ul>	100% 100% 60% 100%
<b>Pharmacie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Médicaments avec vignettes blanches remboursés par le Régime Obligatoire à 65 %</li> <li>Médicaments (et homéopathie) avec vignettes bleues remboursés par le Régime Obligatoire à 30 %</li> <li>Médicaments avec vignettes orange remboursés par le Régime Obligatoire à 15 %</li> </ul>	100% 30% 15%
<b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verres montures lentilles acceptés par le Régime Obligatoire</li> <li>Consultations et soins dentaires</li> <li>Prise en charge de tous les actes de prévention relatifs au contrat responsable</li> </ul>	100% 100% inclus

\* Le montant de notre remboursement est exprimé dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Les pourcentages sont exprimés sur la base de remboursement de la Sécurité Sociale (en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2011), moins le remboursement de votre Régime Obligatoire (RO), si celui-ci est non nul. Les prestations sont toujours servies dans la limite des frais réels et sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire. (1) Sauf causes d'exclusions visées aux conditions générales.

ASSISTANCE HOSPITALIERE	1€/mois	Niveau ECO
<b>Indemnité versée à compter du 4<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation médicale ou chirurgicale consécutive à une maladie ou du 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation consécutive à un accident</b>		8 €/jour

CONFORT SANTE, le remboursement à la carte	4€/mois	Niveau 1	6€/mois	Niveau 2
<b>Frais de soins</b> <b>Chambre particulière</b> <b>Forfait annuel "Bien-être" (par personne) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pharmacie non remboursée (contraception, test de grossesse, préservatifs...),</li> <li>Consultations bien-être (ostéopathe, chiropracteur, diététicien...),</li> </ul> <b>En l'absence de dépense au cours de l'année d'assurance précédente, ce forfait est porté à :</b>		30 €/jour <sup>(1)</sup> 30 €		60 €/jour <sup>(2)</sup> 60 €
<b>Forfait annuel "Optique-Dentaire" (par personne) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Optique (monture, verres ou lentilles remboursées ou non par la sécurité sociale),</li> <li>Prothèses dentaires.</li> </ul> <b>En l'absence de dépense au cours de l'année d'assurance précédente, ce forfait est porté à :</b>		45 € 30 €		90€ 60 €
<b>Assistance en France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informations médicales, recherche de personnel médical, livraison de médicaments</li> <li>Info Emploi</li> <li>Aide psychologique d'urgence</li> <li>Frais de secours sur piste de ski</li> </ul>		Inclus		Inclus
<b>Assistance à l'étranger</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation médicale et transport sanitaire, rapatriement, envoi de médicaments à l'étranger</li> <li>Aller/retour d'un proche, retour anticipé en cas de décès d'un proche</li> <li>Avance de frais d'hospitalisation, remboursement complémentaire de frais médicaux</li> <li>Poursuites judiciaires : avance de caution pénale et des honoraires d'avocat</li> <li>Perte de documents et bagages personnels</li> </ul>		Inclus		Inclus
<b>Responsabilité civile Vie privée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dommage corporels, matériels et immatériels consécutifs</li> <li>Franchise</li> </ul>		Jusqu'à 10 000 000 € 100 €		Jusqu'à 10 000 000 € 100 €
<b>Assur' exam'</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Versement d'une indemnité jusqu'à 5000 € en cas de redoublement suite à l'un des événements suivants ; en cas d'empêchement de se présenter à un examen :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Hospitalisation du bénéficiaire de plus de 3 jours consécutifs sur les 30 jours précédant la date de l'examen</li> <li>Décès d'un proche dans les 15 jours précédant l'examen</li> <li>Accident d'un proche entraînant une hospitalisation de plus de 24 heures dans les 15 jours précédant l'examen</li> </ul> </li> </ul>		Inclus		Inclus

(1) Le remboursement de la chambre particulière est limité à 30 jours par année civile. (2) Le remboursement de la chambre particulière est limité à 60 jours par année civile.

Renseignez-vous auprès de votre Assureur Conseil Amis pour connaître les conditions d'exclusions.